

Montréal, le 3 septembre 2025

Madame la Ministre,

J'accuse réception de votre lettre du 25 août 2025, transmise aux membres de notre conseil d'administration en réponse à notre correspondance adressée au Premier ministre du Québec.

Nous apprécions votre reconnaissance de la mission éducative du Collège LaSalle et vous remercions pour votre prise en charge du dossier. Nous espérons que cette première communication depuis votre assermentation le 20 octobre 2022 marque le début d'un dialogue fondé sur l'imputabilité et la transparence, valeurs essentielles pour le bon fonctionnement de nos institutions.

Vous avez répondu :

« Contrairement à ce qui est allégué dans la lettre, rappelons que l'étalement de récupération fait en sorte que ce sont 1,5 M\$ et non 8,8 M\$ qui ont été récupérés pour l'année dernière. »

Cette affirmation est inexacte. **Le montant total de la pénalité pour l'année 2023-2024 est bel et bien de 8,8 M\$**, tel qu'indiqué dans la lettre transmise par votre ministère. Le fait qu'un plan de paiement ait été proposé n'atténue en rien l'impact comptable de cette pénalité : elle affecte directement notre déficit à l'état des résultats, notre bilan, et nos ratios financiers — lesquels sont surveillés de près par nos partenaires financiers qui assurent les liquidités nécessaires à notre fonctionnement.

L'étalement n'est pas une solution, mais une modalité de paiement. L'impact est réel, immédiat et significatif. Et nous ne parlons ici que de 2023-2024.

Respectueusement, nous sommes sous l'impression que l'impact réel des montants demeure incompris par votre cabinet et que l'étalement est la seule solution envisageable depuis le début. Nous apprécierions si vous pouviez poser les bonnes questions à cet égard.

Vous affirmez ensuite dans votre lettre :

« Une période transitoire et un accompagnement ont été offerts à tous les établissements. »

Vous avez ajouté, en direct en entrevue avec Mario Dumont :

« Il y a eu une phase transitoire pour tout le monde. Financièrement, nous avons soutenu les collèges. J'ai moi-même *personnellement* accompagné les collèges pour m'assurer qu'au début de mandat, tout était bien déployé, que tout le monde respectait la loi, et que nous avons vraiment les moyens d'agir pour faire respecter cette loi. »

Cette affirmation est fausse dans le cas du Collège LaSalle. [Le mémoire déposé par l'ACPQ dès le 4 octobre 2021](#) faisait état de préoccupations claires. Depuis le départ, nous demandons une période de transition de deux ans pour ajuster nos opérations à la nouvelle réglementation. Cette demande, raisonnable et conforme aux principes de bonne gouvernance, n'a jamais reçu de réponse concrète.

Madame la ministre, vous savez depuis le début que nous sommes le Collège le plus affecté par la loi et son règlement étant donné son modèle unique alors pourquoi ne pas nous avoir offert cet accompagnement personnalisé ?

Les faits le démontrent : nous sommes en pleine conformité cet automne, preuve que cette transition était non seulement nécessaire, mais efficace.

Vous écrivez :

« Je vous rassure que nous sommes tous à la recherche d'une solution, le ministre de la Langue française, le ministre de la Justice et moi. »

Tous les scénarios et offres présentées jusqu'à maintenant ont été refusés – qu'ils soient venus de votre équipe ou de la nôtre.

Malgré les représentations de collaboration entre collègues ministériels que vous évoquez, aucune offre n'a reçu de réponse favorable. Cela soulève une question essentielle : qui prend réellement la décision d'accepter ou de rejeter ces propositions ?

Nous comprenons que des discussions juridiques soient en cours. Mais permettez-moi de vous dire ceci, avec franchise : les solutions durables ne se trouvent pas entre avocats. Elles se construisent dans le dialogue politique, dans la reconnaissance mutuelle, et dans la volonté partagée de préserver ce qui a de la valeur pour le Québec.

Une institution comme le Collège LaSalle ne devrait jamais avoir à recourir aux tribunaux pour établir un dialogue avec sa ministre. Ce seul fait devrait nous interpeller collectivement.

Je vous invite à reconsidérer l'approche actuelle, en mettant l'accent sur l'imputabilité et la transparence, afin d'en arriver à une solution juste, humaine et durable. Une sortie de crise est à portée de main.

Je me tiens à votre entière disposition pour participer à un huis clos, que ce soit dans votre circonscription, à Québec ou à tout autre endroit qui vous conviendra.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Claude Marchand
Directeur général
Collège LaSalle